

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU (AGREE)

Projet - n° P173506

Termes de référence

Pour le recrutement d'un(e) Consultant(e) individuel(le) chargé(e) d'assumer la fonction de Responsable de la Branche Environnementale et Sociale (RES) au sein de l'UCM

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU RECRUTEMENT

Le gouvernement a initié, avec l'appui de la Banque mondiale, à travers l'Association Internationale pour le Développement (IDA), le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) dont l'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, UCM en sigle assure la coordination générale des activités et la mise en œuvre de la composante 2 et des sous-composantes 4.1 et 4.3.

Le projet AGREE vise à :

- Etendre les services d'électricité et d'eau potable dans de nombreuses agglomérations dans les 11 provinces suivantes : Kinshasa, Kwilu, Kasai, Kasai central, Kasai oriental, Lomami, Sud-Kivu, Kongo-Central, Nord-Kivu, Ituri et Nord-Ubangi.
- Mettre en œuvre les réformes nécessaires et les actions requises pour améliorer les performances opérationnelles de la Société Nationale d'électricité (SNEL) et de la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO).
- Renforcer les capacités des principales institutions nationales issues de la réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau, ainsi que celles des entités provinciales impliquées.

En parallèle au Projet AGREE, le gouvernement a obtenu des fonds complémentaires en vue de financer les d'autres projets placés sous gestion de l'UCM et mentionnés ci-après :

- Le Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (PDMRUK – KIN ELENDA) financé par la Banque mondiale
- Appui à la préparation du Projet hydroélectrique régionale de RUZIZI-III, financé par la Banque mondiale
- Le Programme Compact Energétique de la RDC, financé par la Banque mondiale
- le Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique », PAGASE en sigle, à charge de la Banque africaine de développement ;
- le Programme d'hydroélectricité, PROHYDRO en sigle, pour le Programme du Secteur Eau (PROSECO), financé par la coopération allemande (KfW)

- le projet ESSOR dans son volet « Accès à l'Electricité », un projet d'électrification décentralisée par système solaire financé par la Coopération britannique (Foreign, Commonwealth & Development Office, « FCDO », ex « DFID »)

Le gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de l'IDA pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat de services de consultant(e) individuel(e) chargé(e) d'assumer la fonction de Responsable de la Branche Environnementale et Sociale (RES) au sein de l'UCM, et principalement pour le projet AGREE.

2 BREVE DESCRIPTION DU PROJET AGREE

2.1. Composantes

D'une durée de sept (7) ans, le projet AGREE dont la coordination générale des activités est assurée par l'UCM qui assure également la mise en œuvre de la composante 2 et des sous-composantes 4.1 et 4.3., est constitué des composantes et sous composantes suivantes :

- **Composante 1 : Amélioration de la performance et de la gouvernance de la SNEL et REGIDESO :**
 - Sous-Composante 1.1 : Amélioration de la Gouvernance de la SNEL
 - Sous-Composante 1.2 : Amélioration de la performance commerciale de SNEL
 - Sous-Composante 1.3 : Gouvernance et Décentralisation du Secteur de l'Eau
- **Composante 2 : Renforcement des institutions et soutien au développement**
 - Sous-Composante 2.1 : Gouvernements provinciaux
 - Sous-Composante 2.2 : Assistance technique aux agences centrales sectorielles
 - Sous-Composante 2.3 : Planification et développement des investissements
 - Sous-Composante 2.4 : Coûts opérationnels
 - Sous-Composante 2.5 : Appui à Agence pour le Développement et la Promotion du grand Inga (ADPI) et à la préparation du projet Grand Inga
 - Sous-Composante 2.6 : Appui logistique à la RDC pour la préparation du projet Hydroélectrique Régional Ruzizi III
- **Composante 3 : Expansion de l'accès à l'électricité de basée sur le secteur privé**
 - Sous-Composante 3.1: Electrification descendante de deux capitales provinciales
 - Sous-Composante 3.2 : Electrification à travers la mise en place des Facilités de Financements
 - Sous-Composante 3.3 : Assistance technique de l'AFD à l'électrification de Kabinda
- **Composante 4 : Expansion de l'accès à l'électricité et à l'eau basée sur le secteur public**
 - Sous-Composante 4.1 : Réhabilitation et sous-traitance de l'exploitation et la maintenance de périmètres sélectionnés de réseaux de distribution SNEL à Kinshasa et Gbadolite
 - Sous-Composante 4.2 : Réhabilitation et Expansion de réseaux de distribution d'eau à Kananga, Butembo, Beni, et Goma
 - Sous-Composante 4.3 : Promotion du Capital Humain dans certaines villes sélectionnées

➤ **Composante 5 : Composante d'Intervention d'Urgence Contingente.**

2.2. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du projet

2.2.1. Dispositif général

L'Unité de Coordination et de management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité assurera la coordination générale du Projet.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du projet est indiqué dans le schéma ci-après¹ :



2.3. Bénéficiaires et parties prenantes

a) Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires du projet sont les populations habitant les 15 villes des 11 provinces ciblées, qui bénéficieront d'un accès aux infrastructures de base ou d'une amélioration de la desserte en électricité et en eau. Les gouvernements provinciaux bénéficieront notamment, d'une assistance technique en vue du renforcement de leurs capacités en gestion d'infrastructures.

b) Parties prenantes (liste non exhaustive)

Outre les parties prenantes impliquées en tant que structures de mise en œuvre du projet et d'appui à cette mise en œuvre, le projet sera réalisé avec l'implication des entités ci-dessous :

- Le ministère des Finances
- Le ministère du Portefeuille
- Le ministère de la Santé
- Le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique
- Le ministère de l'Urbanisme et Habitat

¹ La description des sigles et acronymes mentionnés sur le schéma est fournie en annexe aux termes de référence

- Le ministère national et le ministère provincial des Affaires Foncières
- Les Entités Territoriales Décentralisées (communes, quartiers)
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du Projet
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du Projet (centres de santé, écoles, marchés, foyers de promotion sociale, etc.).

Afin d'assurer une meilleure coordination des activités sur les aspects liés à la sauvegarde environnementale et sociale, le gouvernement se propose d'utiliser une partie des fonds mis à disposition par la Banque mondiale en vue d'effectuer les paiements autorisés d'adjoindre à l'équipe d'UCM un consultant individuel chargé d'assumer la fonction de Responsable de la branche environnementale et sociale (RES) de l'UCM.

3 OBJET DE LA MISSION DU CONSULTANT

Sous l'autorité du Coordonnateur, le (la) Responsable de la Branche Environnementale et Sociale (RES) a pour mission principale de garantir que le Projet AGREE et les autres projets et programmes sous gestion de l'UCM sont exécutés en totale conformité avec les Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et celles des autres bailleurs de fonds éventuels, ainsi qu'avec les lois nationales. Il est le garant technique et éthique de la durabilité et de la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets et programmes gérés par l'UCM.

Son rôle est principalement axé sur la supervision et la coordination d'une équipe technique (spécialistes en environnement et en développement social). Le(la) RES assure la direction stratégique et le contrôle qualité de tous les instruments E&S produits (PGES, PAR, MGP, etc.) avant leur soumission à la Banque mondiale et aux autres bailleurs de fonds. Il est l'interface technique clé entre l'UCM, les entrepreneurs, fournisseurs et consultants, les partenaires techniques et financiers, les bénéficiaires et les autres parties prenantes des projets, intervenant dans la résolution des problèmes complexes ou sensibles sur le terrain.

En outre, le RES est chargé d'assurer le suivi de la performance E&S des entrepreneurs et consultants, notamment en matière de gestion des plaintes (MGP), de réinstallation des populations (PAR) et d'application des mesures d'atténuation des impacts environnementaux. Il est responsable de la production des rapports de performance E&S consolidés et validés pour les bailleurs de fonds.

4 RESPONSABILITES ET TACHES

Le Responsable de la Branche environnementale et sociale (RES) a les responsabilités et tâches ci-après, entre autres :

4.1 Direction Stratégique et Planification

- Pilotage du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES): Mettre en place et tenir à jour un registre d'engagements PEES avec échéances, responsables et preuves ; gérer la préparation, la publication, les mises à jour et la traçabilité des CGES, CPR, SEP, LMP, ESMP/RAP jusqu'à la non-objection et la divulgation.
- Établir le plan de travail annuel de la Branche E&S, y compris les budgets associés, et s'assurer de l'alignement des activités de l'équipe avec le calendrier général d'exécution du projet ;

- Définir les besoins en études et/ou audits nécessaires pour un bon suivi environnemental et social des activités du projet ; superviser l'élaboration des termes de référence de ces études et audits, assurer le suivi de la réalisation et la diffusion des résultats ;
- Assurer la validation technique et la cohérence globale de tous les instruments E&S (CGES, PGES, CPR, PAR, etc.) préparés par les spécialistes et/ou les Consultants, avant leur soumission à la Banque mondiale pour l'obtention du No-Objection ;
- Concevoir les outils, initier et coordonner la collecte des données de suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales et leur intégration dans les outils de suivi et évaluation ;
- Intégration E&S et SST dans la passation des marchés et supervision des C-PGES : Garantir l'insertion des clauses ESHS (critères de sélection, garanties de performance ESHS, codes de conduite, pénalités) dans les DAO/contrats ; exiger, examiner et approuver les C-PGES des entreprises et suivre leur mise à jour avec des audits et registres de non-conformité.
- Intégrer les considérations de genre et d'inclusion sociale dans les activités du projet.
- Prévenir et gérer les risques liés aux violences basées sur le genre (VBG) et l'exploitation/abus sexuels (EAS).
- Système de gestion des incidents, plaintes liées aux violences basées sur le genre (VBG), à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS) et au harcèlement sexuel (HS) : Opérationnaliser un mécanisme de gestion de plaintes (MGP) multi-canal (incluant EAS/HS) incluant les dispositions de notification rapide des incidents graves à la Banque et d'établissement de rapports circonstancié sous ; assurer l'orientation sécurisée et confidentielle des survivant(e)s VBG et EAS/HS vers des prestataires agréés.
- Système d'information et indicateurs de performance E&S : Déployer une base de données E&S avec tableaux de bord, définir et suivre des KPI de procédures, d'impacts et de résultats (accidents, délais de traitement des plaintes, conformité documentaire, inspections, formations OHS/SEA-SH, etc.) et établir des objectifs trimestriels avec revues de performance ;
- Conformité réglementaire et gestion des permis : Établir un calendrier des autorisations nationales (EIES, avis environnementaux, fonciers, sanitaires), clarifier rôles et responsabilités, suivre les conditions des permis et tenir une veille réglementaire avec analyses d'écart entre exigences nationales et CES de la Banque ;
- Diriger, superviser et évaluer les performances des Spécialistes des Questions Environnementales et des Spécialistes en Développement Social ; allouer les tâches E&S selon les besoins du projet et les compétences de chacun.

4.2 Supervision Technique et Assurance Conformité

- Veiller au respect scrupuleux des principes et prérogatives stipulés dans la Loi-cadre sur l'Environnement et les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale ;
- Être le point focal principal et le garant final de la conformité du projet avec les Normes Environnementales et Sociales (NES) du CES de la Banque mondiale ;
- S'assurer de la qualité des instruments de sauvegarde environnementale qui seront produits par des consultants ;
- Contribuer à l'évaluation, au réexamen et au contrôle en liaison avec l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), de la conformité des sous-projets avec le CGES et le CPR, voire tout

- autre instrument de sauvegarde élaboré au cours de la mise en œuvre du projet (EIES, PGES, PAR, AES, Screening), et à porter des observations sur les rapports d'étude environnementale et sociale ;
- Assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans les documents de sauvegardes environnementales et Sociales du Projet, des mesures environnementales et sociales des PGES et des recommandations des missions de terrain et de supervision ;
 - Gérer le mécanisme de gestion des plaintes et assurer la résolution rapide des griefs.
 - Organiser des consultations publiques et des sessions de sensibilisation.
 - Superviser les mesures de santé et sécurité au travail (HST) pour le personnel et les communautés.
 - Superviser le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) mis en œuvre par les spécialistes ; intervenir pour la résolution des problèmes complexes ou sensibles (litiges fonciers, conflits sociaux majeurs, incidents environnementaux graves) ;
 - Conduire ou veiller au respect de la réalisation du criblage environnemental et social systématique des activités du projet en vue de leur catégorisation environnementale ;
 - Participer aux différentes missions de terrain (Screening, surveillance et suivi environnemental et social, renforcement de capacité, réception et bilan environnemental des travaux, etc.).

4.3 Rapportage et Communication

- Superviser la compilation des données et valider les Rapports de Suivi E&S périodiques (trimestriels, annuels) du projet, s'assurant qu'ils reflètent fidèlement les progrès, les défis et les mesures correctives mises en œuvre par les spécialistes ;
- Apporter un appui à l'élaboration des autres différents rapports (mission, screening, atelier, suivi et surveillance environnemental et social, circonstancié, etc.) ;
- Coordonner la communication de l'équipe avec les autres composantes du projet (Equipes opérationnelles, Passation des Marchés, Administration et Finances) et représenter la branche E&S auprès de la Coordination, des autorités nationales et des autres parties prenantes clés ;
- Coordonner et encadrer la mise en œuvre de la stratégie de consultation et d'information du projet ; s'assurer que les parties prenantes, en particulier les communautés affectées, sont informées de manière transparente et consultées de manière significative et continue ;
- Servir d'interlocuteur technique principal pour le Spécialiste E&S de la Banque mondiale et des autres bailleurs de fonds, coordonnant les missions de supervision et répondant aux requêtes techniques et aux observations ;
- Assurer l'appropriation des documents de gestion environnementale et sociale du Projet (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) par l'équipe du Projet, les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre et les bénéficiaires des activités du Projet.

4.4 Renforcement des capacités

- Organiser et animer des sessions de renforcement des capacités pour l'équipe du projet, les entrepreneurs, les superviseurs et les autorités locales sur les exigences E&S de la Banque mondiale ;

- Contribuer au transfert de compétences et au renforcement institutionnel des entités gouvernementales nationales et provinciales impliquées dans le projet afin qu'elles comprennent les exigences de diligence raisonnable des Institutions Financières Internationales (IF).

4.5 Collaboration

- Maintenir une collaboration étroite avec les autorités nationales et provinciales compétentes (services du ministère de l'environnement, Agence Congolaise de l'Environnement, services du ministère des affaires foncières, etc.) pour garantir que le projet respecte les exigences réglementaires nationales et pour faciliter les processus d'approbation et d'autorisation nécessaires ;
- Établir et maintenir une relation de travail constructive avec les entrepreneurs, fournisseurs et consultants pour veiller à ce que les préoccupations E&S soient traitées de manière proactive et que les mesures correctives soient mises en œuvre sans délai ;
- Collaborer activement avec les autres composantes de l'UCM (notamment Equipes opérationnelles, Passation des Marchés, Suivi-Evaluation, Administration et Finances) pour garantir que les spécifications techniques et contractuelles E&S sont intégrées en amont dans tous les documents et contrats ;
- Mettre son expertise à la disposition des autres Responsables et Spécialistes de l'UCM et bénéficier de leur concours, à chaque fois que de besoin.

5 LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les livrables attendus par le Bailleur de fonds, à des échéances fixes, sont les suivants :

- Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) à transmettre au plus tard le 30 octobre de chaque année
- Rapport de suivi financier (RSF), à transmettre au plus tard le 45^{ième} jour suivant la fin de chaque trimestre
- Rapport trimestriel de suivi environnemental et social, à transmettre au plus tard le 15^{ième} jour suivant la fin de chaque trimestre
- Rapport semestriel de suivi de la performance des projets, à transmettre au plus tard le 15^{ième} jour suivant la fin de chaque semestre
- Rapport d'audit externe sur la certification des états financiers annuels à transmettre au plus tard le 30 juin.

Pour permettre à l'UCM d'élaborer en temps utile et transmettre les documents précités aux échéances indiquées ci-dessus et d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du Responsable de la branche environnementale et sociale (RES), ce(tte) dernier(ère) élabore en format électronique les livrables suivants aux périodes indiquées ci-après :

N°	LIBELLE DU LIVRABLE ET SON CONTENU	DELAI MAXIMAL
1.	Plan d'action annuel concernant les activités relevant de sa spécialité	30 jours après signature du contrat pour la première année de prestation

		15 septembre de l'année N pour les activités de l'année N+1
2.	Extrait détaillé du plan de travail et budget annuel (PTBA) concernant les activités relevant de sa spécialité	30 septembre de l'année N pour le PTBA de l'année N+1
3.	Rapports de missions	7 jours après la mission
4.	Rapport d'activités mensuel	7 jours après la fin du mois concerné
5.	Rapport d'activités du trimestre T	15 jours après la fin du trimestre T
6.	Rapports circonstanciels en cas d'incident	Aussitôt l'incident porté à sa connaissance
7.	Rapport annuel de l'UCM	Au plus tard le 30 mars de l'année N+1

6 DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

La durée de la mission du (de la) Responsable de la branche environnementale et sociale (RES) est de 12 mois renouvelables sur évaluation des performances.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

7 PROFIL DU CONSULTANT

Le(la) Responsable de la branche environnementale et sociale (RES) doit avoir le profil suivant :

Formation et qualifications :

- Avoir un Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 minimum (Master, Ingénieur ou équivalent) en ingénierie ou gestion environnementale, agronomie, génie civil avec spécialisation E&S, foresterie, écologie ou biologie, sciences sociales appliquées au développement (sociologie, anthropologie, géographie humaine).
- Maîtrise ou formation spécialisée en gestion de projets, gestion environnementale, études d'impact environnemental, changement climatique ou disciplines connexes.
- Maîtrise du pack MS Office (Word, Excel, Project, PowerPoint, etc.)

Expérience professionnelle générale :

- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience vérifiable dans l'exercice professionnel dans le domaine de l'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux, ainsi que de la gestion de ces risques.
-

Expérience professionnelle spécifique :

- Expérience générale minimale démontrée de 5 ans dans des activités de gestion environnementale et sociale de grands projets d'infrastructures (énergie, transport, hydraulique, etc.) ;
- Expérience avérée d'au moins trois (03) ans dans chacun des domaines suivants :
 - l'élaboration des études d'impact environnemental et social ;
 - la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale, des plans d'action de réinstallation et des mécanismes de gestion de plaintes ;
 - le suivi-évaluation environnemental et social de projets d'électricité et/ou d'accès à l'eau ;
- Avoir une expérience confirmée dans la supervision d'une équipe technique (spécialistes E&S, consultants, etc.) et dans la gestion de contrats et de budgets E&S ;
- Expérience confirmée dans les processus d'obtention de licences ou permis environnementaux pour des projets dans le secteur public ou privé en RDC
- Avoir l'expérience dans le suivi des contrats de travaux dans le respect des mesures de gestion ou de mitigation environnementale dans le secteur public ou privé ;

Autres compétences et aptitudes :

- Disposer de compétences dans la mise en œuvre, l'audit ou la gestion de systèmes de management conformes aux normes ISO 14001 et ISO 45001, attestée par des certifications, formations spécialisées ou missions professionnelles documentées
- Attester de la connaissance de la législation en vigueur en matière environnementale, sociale, de santé et sécurité, par la présentation de certificats de formations formelles reconnues par des expériences professionnelles documentées démontrant l'application de ces exigences réglementaires (vérification par certificats de travail, rapports de mission, etc.)
- Expérience préalable avec les NES de la Banque mondiale (CES), idéalement en qualité de spécialiste E&S dans une Unité de Mise en Œuvre (PIU) d'un projet financé par la Banque mondiale.
- Avoir complété et obtenu l'attestation du cours introductif en ligne sur les Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, disponible sur l'Open Learning Campus. Accès via la page ESF de la Banque mondiale : Introduction au CES et modules de formation en ligne
- Avoir la capacité de travailler en équipe, sous pression et sans supervision
- Avoir des solides compétences interpersonnelles et en communication orale et écrite
- Avoir la capacité à adapter les styles de communication à un large éventail de publics
- Avoir une disponibilité pour voyager à l'intérieur du pays.

8 NORMES ET EVALUATION DE PERFORMANCE

Le(la) Responsable de la branche environnementale et sociale (RES) s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes.

Ses performances seront évaluées annuellement dans but notamment d'identifier :

- (i) le degré d'achèvement des objectifs poursuivis et du plan de travail au cours de l'année considérée ;
- (ii) les points forts et les points faibles qui méritent une attention particulière ;
- (iii) les besoins en formation du Consultant.

Les aspects particuliers ci-après seront examinés dans l'évaluation des performances du (de la) Responsable de la branche environnementale et sociale (RES) :

- (i) Respect de la Loi-cadre sur l'Environnement et des 10 Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale ;
- (ii) Qualité des instruments de sauvegarde environnementale et sociale produits par des consultants ;
- (iii) Suivi de l'exécution des mesures d'atténuation des impacts négatifs prévus dans les documents de sauvegarde environnementale et Sociale du Projet ;
- (iv) Qualité des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) en ce qui concerne les clauses environnementales et sociales ;
- (v) Qualité des rapports mensuels, trimestriels et annuels de suivi environnemental et social ;
- (vi) Conditions d'hygiène, de santé et de sécurité dans les installations de l'UCM.

Les performances du Consultant seront évaluées sur base des indicateurs (KPI) suivants :

N°	Key Performance Indicator (KPI) ou Indicateur Clé de Performance	Pourcentage
1	L'efficacité des livrables du consultant et leur conformité avec les exigences du projet (KPI : Taux d'acceptation des livrables sans révisions majeures).	25 %
2	Le respect des délais des activités et du projet (KPI : Taux de respect des échéances).	20 %
3	Le suivi des recommandations et leur impact sur le projet (KPI : Pourcentage de recommandations-clés exécutées).	25 %
4	La contribution au pourcentage du taux de décaissement du projet (KPI : Pourcentage d'atteinte du taux de décaissement pour l'année fiscale)	15 %
5	La contribution à la notation de la performance globale du projet (KPI : Notation du projet issue du dernier aide-mémoire) ».	20 %

Annexe – Description des sigles et abréviations du schéma du Dispositif institutionnel de mise en œuvre du projet

ADPI	: Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga
AFD	: Agence Française de Développement
AGREE	: Projet d'Accès de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Électricité et de l'Eau
ANO	: Avis de Non-Objection
ANSER	: Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en Milieux Rural et Périurbain
ARE	: Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité
ARSPE	: Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau
CEP-O	: Cellule d'Exécution des Projets Eau
COPIREP	: Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques
GBM	: Groupe de la Banque Mondiale
GCF	: Green Climate Fund (Fonds Vert pour le Climat)
OCE	: Office Congolais des Eaux
PTBA	: Plan de Travail et Budget Annuel
REGIDESO	: Régie de Distribution d'Eau
SNEL	: Société Nationale d'électricité
UCM	: Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité